

Jeudi 1^{er} décembre 2022

Accueil d'une délégation de la Cour constitutionnelle du Kosovo

Le jeudi 1er décembre 2022, Mme Gresa CAKA-NIMANI, Présidente de la Cour constitutionnelle du Kosovo, en visite de travail en France, où elle s'est entretenue notamment avec MM. Didier-Roland TABUTEAU, Vice-Président du Conseil d'État, Laurent FABIUS, Président du Conseil constitutionnel, et Christophe SOULARD, Premier Président de la Cour de Cassation, et Mme Dominique SIMMONOT, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, a été accueillie au Sénat par Mme Laure DARCOS, Présidente déléguée du groupe d'amitié France-Balkans occidentaux pour le Kosovo. Mme CAKA-NIMANI était accompagnée par MM. Mehdi HALIMI, Ambassadeur du Kosovo en France, et Olivier GUÉROT, Ambassadeur de France au Kosovo.



Au cours de leur entretien chaleureux, les Présidentes Gresa CAKA-NIMANI et Laure DARCOS ont abordé de nombreux sujets. La Cour constitutionnelle est une institution encore récente, qui a été mise en place peu après l'indépendance du Kosovo, le 15 février 2008, immédiatement reconnue par la France. Elle cumule les fonctions juridictionnelles du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État et de la Cour de cassation français. Elle joue un rôle important dans la régulation des pouvoirs entre les institutions du pays et dans la construction de l'État de droit. Bien que le Kosovo ne soit pas membre du Conseil de l'Europe, cette organisation apporte son soutien à la Cour qui a l'obligation constitutionnelle de respecter la Convention européenne des droits de l'Homme dans sa jurisprudence, ce qui contribue à diffuser les valeurs européennes dans le système juridictionnel kosovar. Elle doit aussi veiller au respect du caractère multiethnique de l'État kosovar, ce qui l'a amené à prendre des décisions parfois délicates. La langue française joue un rôle important au Kosovo, où est installée une Alliance française, alors que le pays entretient une perspective d'adhésion à l'Union européenne. L'ambassade de France à Pristina poursuit une politique active de diffusion de la culture française, notamment par le livre.

Mme Laure DARCOS a exposé le rôle du Sénat et ses spécificités constitutionnelles et politiques. Puis elle a évoqué le contrôle parlementaire et juridictionnel exercé pendant l'état d'urgence sanitaire instauré du fait de la pandémie de covid-19. Elle a également fait part de

ses inquiétudes sur la faible participation de la jeunesse au cours des dernières élections en France.

Enfin, Mmes Gresa CAKA-NIMANI et Laure DARCOS ont longuement évoqué la question des violences conjugales et la difficulté, y compris au niveau policier et judiciaire, à les combattre.

La délégation kosovare a terminé son séjour au Sénat par une visite historique et patrimoniale du Palais du Luxembourg et a assisté à une partie de la discussion du projet de loi de finances pour 2023 depuis les tribunes.

Xavier DUPRIEZ – Tél. : 01.42.34.32.06 – Courriel : x.dupriez@senat.fr